



Ecole en Sauvy 40, 1212 Grand-Lancy
Tél. 022/ 794 81 69

Aux joueurs licenciés AGTT seniors et jeunesse

Chers amis pongistes, le CTT ZZ Lancy a le plaisir de vous convier aux

**Championnats AGTT Individuels "seniors" et "jeunesse" 2009 - 2010
qui se dérouleront les samedi 23 et dimanche 24 janvier 2010 dans leurs locaux.**

Participation

Ces championnats sont ouverts aux joueurs et joueuses de l' AGTT des classes d'âge seniors et jeunesse en possession d'une licence STT valable, à présenter lors du règlement de la finance d'inscription (**oubli : amende Fr. 20.- selon art. 12.3.1 R. F. STT**).

Séries prévues

(Les séries organisées et l'horaire paraîtront sur le site AGTT le mardi 19.01.2010)

Samedi 23 janvier 2010 - 10 h 00 : Séries "seniors" (Ouverture de la salle 09 h 00)

Simple O70-O60 C	Simple O70-O60 E	Simple O70-O60 D
Simple O50 C	Simple O50 E	Simple O50 D
Simple O40 C	Simple O40 E	Simple O40 D
Doubles O70-O60 A/B	Doubles O70-O60 C/D/E	Simple O70-O60 A/B
Doubles O50 A/B	Doubles O50 C/D/E	Simple O50 A/B
Doubles O40 A/B	Doubles O40 C/D/E	Simple O40 A/B

Dimanche 24 janvier 2010 - 09 h 00 : Séries "jeunesse" (Ouverture de la salle 08 h 00)

Simple U18 C	Simple U18 E	Simple U18 D
Simple U15 C	Simple U15 E	Simple U15 D
Simple U13 C	Simple U13 E	Simple U13 D
Doubles U18 A/B	Doubles U18 C/D/E	Simple U13 D-U11 D
Doubles U15 A/B	Doubles U15 C/D/E	Simple U18 A/B
Doubles U13-U11 C/D/E	Doubles mixtes	

Vu le nombre de licenciées U18 (3), U15 (3) et U13 (4), ces dernières sont regroupées d'office dans les séries garçons.

Généralités

Articles Règlement Sportif AGTT

345.17.

Toutes les séries mentionnant un classement ne se disputent que si au moins un joueur inscrit possède le classement correspondant.

345.18. (modifié)

Les championnats AGTT individuels se disputent selon la formule suivante :

Séries doubles

- jusqu'à 3 paires inscrites : série annulée ou regroupée
- dès 4 paires inscrites : élimination directe

Séries simples

- jusqu'à 3 joueurs inscrits : série annulée ou regroupée
- 4 et 5 joueurs inscrits : 1 poule
- dès 6 joueurs inscrits : poules de 4 et 3 (2 qualifiés par poule) + tour final (élimination directe)

Lors des poules, en cas d'égalité de victoires entre deux joueurs ou paires ou plus, le classement est établi en fonction des critères suivants :

- le quotient des manches gagnées et perdues
- le quotient des points gagnés et perdus

Seules les parties entre joueurs à égalité sont prises en considération.

345.32. Un joueur ne peut s'inscrire que dans les séries de simples et de doubles correspondant à son âge.
En simple : Un joueur peut s'inscrire dans la série de simple correspondant à son classement et dans la série directement supérieure.
Le joueur inscrit dans la série E ne peut participer à la série C.
En double : Un joueur peut s'inscrire dans la série de double correspondant à son classement **OU** dans celle qui comporte le classement directement supérieur au sien.

345.33 - 345.43 Regroupements.
Les séries comportant moins de quatre inscriptions peuvent, sur décision du jury, être regroupées
1. dans la même classe d'âge avec une série directement supérieure ou inférieure.
Rappel *Dès le moment où le nombre minimal requis de 4 inscriptions est atteint pour l'ensemble d'une classe d'âge, il ne peut pas être procédé à des suppressions entraînant l'impossibilité de participer pour l'un de ces inscrits ; au besoin, toutes les séries de classement sont alors regroupées.*
2. avec une autre classe d'âge supérieure ou inférieure

Balle officielle DHS *** blanche (**prêtée** par l'organisateur).

Nombre de tables 16 tables réservées à la compétition

Juge-arbitre Richard Bourleau

Directeur tournoi Patrick Brisset

Arbitres Jean-Pierre Ladrey, Philippe Poiron, Nhut Dung Lam, Xavier Michel, Michael Salanitro

Finance

Séries simples O70, O60, O50, O40	Fr. 8,-
d'inscription Séries doubles O70, O60, O50, O40 (par joueur)	Fr. 7,-
Toutes les séries U18, U15, U13, U11 (par série)	Fr. 5,-

Inscription **Les participants sont tenus de s'inscrire dans leurs clubs respectifs** sur les feuilles d'inscription annexées, lesquelles devront être renvoyées **au plus tard le lundi 12 janvier 2010** au juge-arbitre Richard Bourleau, Avenue de Vaudagne 58, 1217 MEYRIN.

Tirage au sort Public, vendredi 15 janvier 2010 dès 19 h 30 au local du CTT ZZ Lancy.

Jury Président : Jean-Didier Savigny ; membres : Patrick Brisset, Jean-Pierre Ladrey, Viêt Dang Richard Bourleau (JA, sans droit de vote).

Informations diverses **La couleur principale des chemisettes, shorts ou jupes doit être nettement différente de la couleur de la balle officielle.**
La commission arbitrale AGTT contrôlera des raquettes lors de cette compétition.

Prix Médailles offertes par l' AGTT aux 4 premiers (joueurs ou paires) de chaque série disputée lesquelles seront remises lors de la "Soirée des Champions Genevois" organisée par le club du TTC Carouge le samedi 19 juin 2010.

Absence excusée Jusqu'au vendredi 22 janvier **avant 20 h 00** au juge-arbitre (téléphone : 022.782.89.63) ; samedi dès 9 h 00 et dimanche dès 8 h 00 au CTT ZZ Lancy (téléphone : 022.794.81.69).

Forfait Toute absence non excusée sera sanctionnée d'une amende selon l'article 12.2.3 du Règlement Financier STT (**frais d'inscription + Fr. 20,-**) et enregistrée (art.R.S. AGTT 600.1.1).

Assurance Tout participant doit être assuré en cas d'accident et de dommages causés à des tiers.

Bar Plat du jour samedi et dimanche midi - Petite restauration, boissons chaudes et froides.

***En nous réjouissant de votre présence lors de cette compétition, nous vous présentons,
Chers amis pongistes, nos meilleurs voeux pour la nouvelle année.***

Pour le CTT ZZ LANCY
Les organisateurs